

**Principaux amendements proposés par la FEDOM en vue de l'examen du PLF pour 2025
à l'Assemblée nationale****➤ Concernant la crise économique en Nouvelle-Calédonie :**

- Un amendement visant à ouvrir l'aide fiscale à l'investissement pour l'acquisition et la reconversion de tous les immeubles incendiés pendant les émeutes, y compris les immeubles à usage commercial, cet amendement a été adopté en Commission des finances ;
- Un amendement visant à appliquer en Nouvelle-Calédonie un taux de réduction d'impôt majoré, comme en Guyane, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Wallis-et-Futuna, pour renforcer l'attractivité de ces territoires considérés comme moins attractifs pour les investisseurs, cet amendement a été adopté en Commission des finances ;
- Un amendement visant à majorer le taux réduction d'impôts, au profit du contribuable, de 20 points, dans le dispositif du Fonds d'investissement de proximité (FIP) Outre-mer, afin d'encourager les particuliers à prendre un risque conséquent supplémentaire en investissant en Nouvelle-Calédonie dans le contexte actuel, cet amendement a été adopté en Commission des finances.

➤ Concernant le verdissement de l'économie :

- Un amendement visant à modifier le dispositif de défiscalisation en faveur du photovoltaïque en autoconsommation ouvert en loi de Finances pour 2024, pour le rendre plus opérationnel, moins insécure sur le plan juridique et de nature à répondre aux enjeux de la transition énergétique ;
- Un amendement visant à ouvrir la défiscalisation en faveur du photovoltaïque pour le secteur du logement social, cet amendement a été adopté en Commission des finances ;
- Un amendement visant à ouvrir l'aide fiscale à l'investissement pour l'acquisition et la reconversion des friches, cet amendement a été adopté en Commission des finances.

➤ Concernant le développement du secteur touristique et l'attrait des investisseurs dans ce secteur d'activité :

- Un amendement visant à développer les foncières hôtelières et industrielles en leur ouvrant le bénéfice du crédit d'impôt Outre-mer ;
- Un amendement visant à faire bénéficier Saint-Martin, d'un taux de réduction d'impôt de 53,55% pour les opérations de rénovation hôtelière ;
- Un amendement visant à rehausser le taux de réduction d'impôt sur le revenu applicable à l'aide fiscale à l'investissement productif à Saint-Martin.

➤ Concernant la crise du logement dans les Outre-mer et le nécessaire soutien au logement intermédiaire :

- Un amendement visant à prolonger de trois ans le PINEL outre-mer pour soutenir le parcours résidentiel ;

- Un amendement visant à donner aux représentants de l'Etat dans les départements d'Outre-mer la possibilité d'agrèer une opération de construction de logements intermédiaires au bénéfice du taux réduit de TVA ;
- Un amendement visant à favoriser les travaux de rénovation et de réhabilitation de logements intermédiaires, en leur ouvrant le bénéfice du crédit d'impôt Outre-mer ;
- Un amendement visant à ouvrir l'acquisition d'immeubles réhabilités au bénéfice du dispositif de la défiscalisation en faveur du logement social ;
- Un amendement visant à augmenter le plafond de la base éligible dans le cadre des travaux de réhabilitation ou rénovation des logements achevés depuis plus de vingt ans.